

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **11/06/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **39**

Quorum : **22**

N° 21_170626

OBJET : FINANCES
BUDGET ECONOMIE
EMPLOI

Approbation du tarif des
sanisettes.

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°21_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

Monsieur Denis GRANDJEAN rapporte :

Dans le cadre d'un appel d'offre ouvert, la Commune d'Aubagne a signé avec la société DECAUX, le 8 octobre 2012, et pour une durée de 15 ans, un contrat pour la mise à disposition, pose, entretien, maintenance de mobiliers urbains, colonnes d'affichage municipal, sanitaires à entretien automatique, journaux électroniques d'information extérieurs et dispositifs de communication municipale événementielle.

Ce contrat prévoyait le déploiement de 11 sanitaires dont 2 intégrés au domaine public et 9 mobiles.

Par avenant n°3 en date du 15 juillet 2025, le parc locatif des sanisettes automatiques a été revu à la baisse par le retrait de trois dispositifs du domaine public.

Ledit contrat prévoit en son article 8.3.2 que la fixation du tarif d'accès à ce service est du ressort de la Commune.

Néanmoins, aucune délibération n'est venue fixer le droit d'entrée des sanitaires à entretien automatique, alors que ce dernier est fixé à 0,30 centimes d'euros.

Cette délibération propose dès lors de régulariser l'encaissement de ces sanitaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le contrat signé avec la société JC DECAUX du 8 octobre 2012,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : de fixer le tarif d'accès aux sanisettes à entretien automatique à 0,30 centimes d'euros.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME